

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

CIRCULAIRE N° 907/EMAT/CAB/21

relative à l'affiliation des officiers et sous-officiers de réserve libérés aux associations de cadres de réserve.

Du 16 mars 1963

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau de l'organisation et de la mobilisation de l'armée.*

CIRCULAIRE N° 907/EMAT/CAB/21 relative à l'affiliation des officiers et sous-officiers de réserve libérés aux associations de cadres de réserve.

Du 16 mars 1963

Pièce(s) Jointe(s) :

- Une annexe.
- Un imprimé répertorié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 300.5.2.

Référence de publication : BO/G, p. 1800.

Afin de faciliter l'affiliation des officiers et sous-officiers de réserve aux associations de cadres de réserve, les régions militaires feront établir, par les cadres de réserve qui y consentiront au moment de leur libération, des fiches de renseignements destinées à faire connaître leur adresse dans leurs foyers à l'association à laquelle ils choisiront d'adhérer.

Le procédé à adopter, pour l'établissement et la transmission des fiches de renseignements, est donné en annexe.

ANNEXE
**MÉCANISME D'ÉTABLISSEMENT DES FICHES DE RENSEIGNEMENTS POUR LES
ASSOCIATIONS D'OFFICIERS ET DE SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE.**

Au moment de la libération des cadres de réserve, les chefs de corps font établir une fiche triptyque de renseignements (imprimé N° 300*/14).

Le premier volet du triptyque est remis à l'intéressé.

Les deuxième et troisième volets sont adressés :

- au commandant de la subdivision dont relève le domicile de l'intéressé si le libérable se retire sur le territoire de la région ;
- au général commandant la région, E-M 3^e bureau, si le libérable se retire hors du territoire de la région.

Les commandants de subdivision ou les commandants de région, E-M 3^e bureau, acheminent le deuxième volet sur le siège régional de l'association choisie et transmettent le troisième volet au président national de l'association intéressée (1)

**MODELE DE FICHE TRIPTYQUE DE RENSEIGNEMENTS
A ETABLIR PAR LES CADRES DE RESERVE**

<p>Nom de l'association : (Ex. : UNOR, FNAS-OR).</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Grade :</p> <p>Corps :</p> <p>Libéré le</p> <p>Rejoint ses foyers à (adresse complète)</p> <p>Département :</p> <p>Subdivision de</p> <p>Pour tous renseignements, écrire à :</p> <p><i>M. le Président de (association choisie et son adresse).</i></p> <p><i>A remettre à l'intéressé.</i></p>	<p>Nom de l'association : (Ex. : UNOR, FNAS-OR).</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Grade :</p> <p>Corps :</p> <p>Libéré le</p> <p>Rejoint ses foyers à (adresse complète)</p> <p>Département :</p> <p>Subdivision de</p> <p><i>A transmettre à la subdivision pour envoi à l'échelon départemental de l'association intéressée.</i></p>	<p>Nom de l'association : (Ex. : UNOR, FNAS-OR).</p> <p>Nom :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Grade :</p> <p>Corps :</p> <p>Libéré le</p> <p>Rejoint ses foyers à (adresse complète)</p> <p>Département :</p> <p>Subdivision de</p> <p><i>A transmettre à la subdivision ou à la région pour envoi au président national de l'association intéressée.</i></p>
--	--	---

(1) À l'exclusion des associations non agréées par le ministre chargé des armées.